

**POUR VOUS  
ET AVEC VOUS !**



**LE BUDGET PARTICIPATIF  
DU DÉPARTEMENT**



**Atelier 1 : « Mise en place  
du budget participatif »  
à Pornic**

**Judi 08 septembre 2022**

**Lieu :** Salle du Lac de Grand-Lieu, Pornic

**Intervenant.es (équipe d'animation) :**

- **Karine Fouquet**, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs
- **Sophie Brossaud**, chargée de projets participation citoyenne
- **Anne-Sophie Chaplais**, chargée de projets budget participatif
- **Virginie Henrique**, chargée de projets participation citoyenne
- **Anne Flore Hervio**, directrice du service Vie citoyenne (Département Loire-Atlantique)
- **Sophie Bourré**, cheffe de projets développement local
- **Ludovic Sanz Pascual**, chef de service développement local Pays de Retz
- **Jean-Philippe Lefevre**, chef du service participation citoyenne et usages numériques

**Durée de l'atelier :** 18h00 – 20h30

**Nombre de participant·e·s :** 11

# COMPTE-RENDU

## 1 Introduction

---

**Madame Karine Fouquet**, conseillère départementale Canton de Machecoul - Saint-Même et déléguée à la mission thématique Budgets participatifs, accueille les participant-es et les remercie pour leur présence et leur implication. Elle rappelle que la mise en place de budgets participatifs se développe de plus en plus, et ce à différentes échelles de territoire (communes, départements, etc.). Pour le Département de la Loire-Atlantique, le budget participatif constitue un outil supplémentaire de démocratie participative, qui permet de redonner du sens, redonner la confiance dans les politiques et comprendre davantage le champ d'action et les compétences du département. L'objectif de cet atelier est donc d'associer des citoyens dans la construction du processus qui sera déployé au niveau du département et plus particulièrement dans la constitution d'un comité citoyen.

**L'animatrice** ouvre l'atelier en rappelant son objectif qui est de réfléchir collectivement au rôle que tiendra le futur comité citoyen du budget participatif du département. Quelques départements ont déjà commencé à mettre en place des budgets participatifs. Certains ont opté pour faire participer des citoyens qui proposent des idées, des agents qui accompagnent ces démarches dans leur réalisation concrète et des élus qui définissent le cadre (grandes lignes à suivre) dans une optique d'amélioration et d'évolution. A cette configuration initiale, le Département de la Loire-Atlantique souhaite associer un comité citoyen, c'est-à-dire une instance qui apporte un autre regard sur les idées proposées. Les trois ateliers, organisés respectivement à Pornic, Nantes et Chateaubriant, visent donc à définir les contours de cette instance (place, rôle et composition) et à nourrir le règlement du budget participatif.

Elle présente ensuite le déroulement de la soirée, soit quatre temps de réflexion et les règles du jeu (cf. support projeté).

- Un temps d'acculturation du sujet : un budget participatif, c'est quoi ?
- Un débat mouvant sur la place du comité citoyen et les critères de recevabilité des idées
- Une réflexion collective en sous-groupes sur le rôle à donner au comité citoyen
- Un brainstorming dédié à la composition du comité citoyen

## 2 Apport de connaissances sur le budget participatif

---

### 2.1 Présentation de la démarche globale et du budget participatif

Anne-Sophie Chaplais présente les grandes étapes de la mise en place et le déroulement d'un budget participatif et des questions de compréhension ont été posées. Cf. support projeté

## 2.2 Les critères de recevabilité des projets

Virginie HENRIQUE présente les conditions de recevabilité d'un projet. Ce dernier doit répondre aux critères suivants :

- **Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens** (dans le cadre des compétences du département)
- **Dépenses d'investissement** (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.)
- **Intérêt général** (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)
- **Profil du porteur de projet** (âge, type d'acteurs, etc.)
- 

## 2.3 Les compétences du département

Anne Flore HERVIO présente les trois grandes familles de compétences du département, auxquelles doivent aussi répondre les projets proposés. Elles visent trois ambitions majeures - **Solidarité, Écologie et Citoyenneté** - inscrites dans le projet stratégique du mandat 2021-2028. Cf. support projeté.



## 3 Débat mouvant : analyse de projets à partir de cas concrets

---

Dans le cadre d'un débat mouvant, les participant-es ont été invité-es à se prononcer sur la recevabilité de deux exemples de projet et à argumenter leur position (recevable, non recevable, rivière du doute).

<p><b>Exemple 1</b> : Initiation aux gestes de premiers secours</p> <p>Créer un service ambulancier dans les campagnes de notre canton avec un véhicule et du matériel pour faire une démonstration de l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques et des gestes de premiers secours (massage cardiaque, etc.) –</p> <p><i>Projet porté par un habitant</i> <i>Budget : non chiffré</i></p>	<p><b>Exemple 2</b> : Skate-park à Mésanger</p> <p>« Nous aimerions pouvoir vivre et partager notre passion sans avoir à aller à Ancenis. »</p> <p><i>Projet porté par un collectif d'habitants-es</i> <i>Budget : 80 000 €</i></p>
<p>Nb : Ces deux projets ont été proposés dans le cadre de budgets participatifs d'autres départements, il s'agit donc de cas d'étude réels.</p>	

**Pour rappel, les projets soutenus par le dispositif du budget participatif départemental doivent être en cohérence avec les critères de recevabilité...**

			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enjeux solidaires, écologiques et/ou citoyens</b> (dans le cadre des compétences du département)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépenses d'investissement</b> (travaux, des aménagements et des achats de biens, rénovation de bâtiments publics, etc.).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intérêt général</b> (pas de conflit d'intérêt, pas de profits personnels, viser le bien commun)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Profil du porteur de projet</b> (âge, type d'acteurs, etc.)</li> </ul>	

Les échanges autour de ces deux exemples ont fait ressortir des **questionnements sur la nature des projets, des besoins et des préconisations en matière de fonctionnement pour le comité citoyen et des points de vigilance.**

QUESTIONNEMENTS	BESOINS ET PRÉCONISATIONS	POINTS DE VIGILANCE
<p>Le projet doit-il forcément être <b>innovant</b> ?</p> <p>Le projet n'est-il pas <b>déjà pris en charge</b> par des corps de métier ou politiques publiques ? Si oui, qu'apporte-il en plus ?</p> <p>Si un projet ne correspond pas complètement à la grille des critères, <b>peut-on modifier le projet pour trouver un consensus</b> ?</p> <p>Le rôle du comité citoyen peut-il aller <b>au-delà et accompagner le porteur</b> ?</p> <p><b>S'agit-il bien d'un projet d'intérêt général</b> (périmètre élargi du projet, échelle de territoire et nombre de bénéficiaires réels (vs projet privé) ?</p>	<p>Pour se prononcer, le comité citoyen a besoin de connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les compétences et les politiques publiques</b> du département,</li> <li>• <b>le territoire d'implantation</b> du projet et d'un <b>éclairage sur les priorités du territoire</b> en question.</li> </ul> <p>Disposer d'une <b>grille d'analyse / fiche de présentation préalablement remplie par les services du département</b> pour avoir plus d'informations sur le projet (porteur, périmètre, mise en œuvre concrète, territoire, etc.).</p> <p>Prendre <b>appui sur des personnes déjà engagées</b> sur ce type de projets et sur une <b>expertise</b> (les structures ressources du département).</p>	<p><b>La charge de travail du comité citoyen</b> dépend du volume de projets reçus. Sera-telle supportable ?</p> <p><b>Quelle implication demandée</b> aux membres du comité citoyen ?</p> <p><b>Quelle fréquence</b> de réunion ?</p> <p><b>Définir les modalités du vote : secret ou pas ? majorité ?</b></p> <p>Pour que chacun puisse s'exprimer, définir un <b>système de notation individuelle</b> (différente selon les membres) <b>pour aboutir à une note globale partagée.</b></p> <p>Préciser dans le règlement la <b>forme de réponse attendue.</b> Faut-il argumenter ? Il faut élaborer un protocole clair et identique pour tous les projets.</p>

<p>Ce projet peut-il <b>être délocalisé ou dupliqué</b> ?</p> <p>Le projet <b>n’empiète-t-il pas sur les compétences des communes, communautés de communes ou l’État</b> ?</p> <p>Le projet n’entre-t-il pas <b>déjà dans des dispositifs existants</b> pour être accompagné ? Peut-il <b>être aiguillé autrement</b> ?</p> <p>Dans le cas de projets identiques, pourquoi financer un projet sur un territoire et pas sur un autre ?</p> <p>Le comité citoyen peut-il aller au-delà des critères de <b>recevabilité</b> et se prononcer sur l’<b>opportunité</b> ? La distinction est ténue.</p>	<p>Cela peut être une première réponse technique.</p>	<p>Élaborer une <b>grille de présentation</b> pour les porteurs et une <b>grille d’analyse identiques</b> pour tous les projets pour assurer l’<b>équité</b>.</p> <p>Une idée ou un projet ? il faut trouver la juste mesure des éléments à fournir par le porteur. <b>Les informations doivent être à la fois précises, mais le dossier ne doit pas décourager les porteurs en raison d’une formalisation excessive. Ne pas brider la créativité</b> et toutes les idées sont bonnes.</p> <p>Si <b>une commune est opposée</b> au projet, alors qu’il est soutenu par le département, que se passe-t-il ?</p> <p><b>Quels montages financiers :</b> département (respect de la loi en vigueur), budget participatif, communes ou communauté de communes, État (exemple projets d’aménagement / équipement du territoire 80 % - 20 %) ?</p>
---	---	---

#### **4 Ateliers en sous-groupes : rôle du Comité citoyen, des élus et des agents**

Dans ce second temps, les participant-es ont été réparti-es sur quatre tables, pour répondre à trois questions :

- Qu’est-ce qu’un comité citoyen apporte à la démarche ?
- Qu’est-ce que les élu-es de la collectivité apportent à la démarche ?
- Qu’est-ce que les agent-es de la collectivité apportent à la démarche ?

Trois tables de citoyen-nes se sont focalisées sur l’apport du comité citoyen à la démarche. Une table composée d’élu-es et d’agent-es du département avait pour consigne de compléter l’apport des élu-es et agent-es à la démarche.

**Voici une restitution et une consolidation des supports travaillés par les quatre sous-groupes :**

## **QU'EST-CE QU'UN COMITÉ CITOYEN APPORTE À LA DÉMARCHE ?**

### **Être garant de la démarche**

- Est garant sur la transparence de la démarche et des méthodes de classement appliquées pour les projets votés ;
- Est garant de l'intérêt général des projets ;
- Est garant d'un volume de projets sur les différents territoires du département lors de la sélection des projets ;
- Est garant d'une dépolitisation des projets au moment du choix et ce jusqu'à la réalisation (projets citoyens).

### **Avoir une posture de décision**

- Peut avoir un droit de regard sur les décisions quant aux lauréats (après vote) ;
- Doit avoir un pouvoir de décision sur le processus (neutralité, tirage au sort).

### **Expérimenter une nouvelle forme de participation citoyenne**

- Apporte une légitimation de l'action du département et une crédibilisation de la démarche citoyenne : la population est vraiment associée à la procédure ;
- Expérimente un espace de démocratie participative et directe ;
- Joue un rôle d'interface entre élus, professionnels et habitants du département.

### **Renforcer la pluralité et l'ouverture des projets votés**

- favorise l'ouverture démocratique des projets, car les citoyens ont une part plus grande dans le comité citoyen ;
- Porte un regard le plus large possible (technique, politique, citoyen) de par sa pluralité sociologique (CSP, différents territoires, âges) ;
- Étudie et relit les projets avec des yeux nouveaux pour repérer les anomalies ;
- Apporte une richesse de l'analyse issue du croisement d'idées issues de citoyens différents.

### **Représenter et relayer les besoins des habitants sur les territoires**

- Est un lien concret avec le terrain (pragmatisme et connaissance des besoins en tant que citoyen) ;
- Est capable de repérer des projets répondant à des besoins d'autres territoires et déployables ailleurs ;
- Peut apporter une analyse des idées et par conséquent des projets (valoriser des idées citoyennes, caisse d'enregistrement des idées) ;

### **Animer et rendre visible la démarche**

- Veille à l'usage d'un langage commun (vocabulaire clair pour tous.tes)
- Valorise des projets en visant l'animation locale et l'échange entre les populations (exemples : journée sans voiture, fête de la musique)

- Porte un rôle de communicant, d'écho à la démarche, peut être le porte-parole du budget participatif
- Incite les gens à voter et veille aux moyens mis en œuvre par le département pour assurer cette participation

#### **QU'EST-CE QUE LES ÉLU.ES DE LA COLLECTIVITÉ APPORTENT À LA DÉMARCHÉ ?**

- Votent le cadre et le budget alloué à la démarche
- Définissent les principes et les valeurs du BP
- Animent le BP sur leur territoire
- Fait le lien avec les élus des autres collectivités impliquées

#### **QU'EST-CE QUE LES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ APPORTENT À LA DÉMARCHÉ ?**

- Accompagnent et mettent en œuvre la démarche
- Apportent un regard technique
- Accompagnent la mise en œuvre des projets
- Cherchent une diversité des publics par une campagne d'information et de sensibilisation
- Accompagnent les porteurs de projets dans la maturation de leur projet

### **5 Brainstorming en grand groupe : modalités de désignation des membres**

#### **Qui ?**

- Personnes qui sont des habitants de Loire-Atlantique uniquement ?
- Ouverture à des personnes travaillant sur le département ?
- Ouverture à des étudiants ?
- Avec ou sans papier ?

#### **Diversité et représentativité**

- Diversité géographique
- Diversité des âges
- Parité (mais 15 membres citoyens = nombre impair !)
- Diversité des profils socio-professionnels

#### **Neutralité**

- Pas de connotation politique
- Aucun élu dans le comité citoyen (aucun mandat dans les 15)

### **Fonctionnement et gouvernance :**

- Surtout pas de président
- Un rapporteur tournant
- Fréquence des rencontres : une fois par mois
- Moyens : mise à disposition d'un scribe
- Frais de transport et de déplacement pris en charge

### **Remarques / réflexions :**

- 15 membres : trop peu ! Les 15 personnes ne connaissant pas forcément les territoires, pourquoi ne pas créer un comité par territoire ?
- Attention à la charge de travail au regard du volume des projets à étudier.
- Le pouvoir des associations ? Où sont-elles représentées ?
- Modalités de votes à préciser.
- 

## **6 Conclusion : les prochaines étapes**

---

- Publication des résultats de l'enquête et de la synthèse des ateliers : **décembre 2022**
- Vote et publication du règlement du budget participatif : **mi-décembre 2022**
- Préparation du budget participatif et constitution du comité citoyen : **décembre 2022 à février 2023**
- Appel à idées : **début 2023**
- Vote pour les projets : **fin 2023**
- Réalisation des projets lauréats : **2023 - 2025**

**Fin de l'atelier : 20h35**